

CONSEIL MUNICIPAL du 29 juin 2020

Attention : Les procès-verbaux sont provisoires tant qu'ils n'ont pas été validés à la séance du conseil municipal suivant

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes Joseph Le Ravallec - Kergoff en séance publique, sous la présidence de Monsieur Fabrice VELY, maire.

Date de la convocation : 22 juin 2020

ETAIENT PRESENTS :

Christophe ALLAIN - Pascale AUDOIN - Olivier BENGLOAN - Charlotte CARO - Laure CORDEROCH - Sylvie CORMIER - Coralie COUGOULAT - Martine DI GUGLIELMO - Richard DUMONT - Valérie DUPRE - François EZANNO - Jérôme FALQUERO - Isabelle GESREL - Fabrice JAULIN - Marie-Pierre LE CHEVILLER - Gaëlle LE DERF - Vincent LE HUITOUX - Claude LE QUELLENEC - Sandrine LE ROUX - Jocelyne LE SAEC - Hélène LEFORT - André LOMENECH - Jean-François MAINGUY - Olivier NICOLAS-BARRE - Jérôme ROUILLON - Katel SAINT-AMANS - Jean-Yves SINGUIN - Marcel TALVAS - Fabrice VELY

Election du secrétaire de séance :

Madame Charlotte CARO a été désigné secrétaire de séance par 28 voix pour et une abstention (Charlotte CARO).

Compte-rendu de la séance du 23 mai 2020

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en application de la délégation votée par le conseil municipal

Par délibération en date du 23 mai 2020, le conseil municipal a délégué diverses attributions à Monsieur le Maire, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Les actes pris en vertu de cette délégation sont les suivants :

- Décision n° 8 du 26 juin 2020 :

Décision n° 8 du 26 juin 2020 :

Il est décidé de souscrire un avenant n°1 marché de travaux relatif aux travaux d'aménagements paysagers du site de l'ancien plan d'eau de Kergoff avec la

société « COLAS Centre Ouest », dont le siège social est situé à Locoal-Mendon (Morbihan),

- L'avenant porte sur un changement de travaux correspondant au remplacement d'une écluse rue de Kergoff (- 6 394,70 € HT) par la création d'un plateau ralentisseur (+ 14 973,20 € HT), soit une plus-value de 8 578.50 € HT.

Monsieur le Maire précise que la route de Kergoff sera fermée à la circulation la journée de vendredi 3 juillet en vue de la réalisation de ces travaux ; l'objectif étant de réduire la vitesse dans un secteur fréquenté par les promeneurs et autres piétons et de répondre aux préoccupations des agriculteurs pour lesquels la solution du plateau surélevé est préférable à toute autre solution technique du type chicanes.

1 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le conseil municipal :
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de prendre acte de l'organisation du débat d'orientations budgétaires 2020,
- de prendre acte de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire introduit les échanges en indiquant que ce débat d'orientation budgétaire est un passage obligé du cheminement budgétaire et que le contexte sanitaire permet cette année que ce DOB se tienne en même temps que le vote du budget, alors qu'en temps normal à Caudan, il y a un mois entre ces deux étapes importantes. Monsieur le Maire note que cette année, puisque presque tout est permis, il peut avoir se tenir lors de la même séance que le vote du BP.

Monsieur le Maire indique que le document présenté est très riche car il donne des éléments de réflexions sur les comptes administratifs 2019 (budget général et budget annexe), les ratios financiers pour comparer la situation communale à celle des communes comparables, la structure de la dette, les effectifs, le contexte national, avec toutes les incertitudes de cette année si particulière, les orientations qui s'apparentent au BP 2020.

Je retiens pour ce compte administratif 2019 un autofinancement net de près de 1.6 M€ qui a limité le besoin d'emprunt à 500 000 €, des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 1.22%, des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 4.17%, un résultat de clôture global le meilleur depuis 2015, des dépenses d'investissement de 2.7 M€.

Monsieur le Maire souligne que ces bons indicateurs sont ceux qui, durant la campagne électorale du début d'année, nous faisait qualifier la situation financière de la commune de très saine. Christophe va maintenant rentrer dans les détails.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Nous leavens dit, l'urgence c'était de relancer le processus budgétaire. A année exceptionnelle, budgets exceptionnels, et je rajouterais, rapidité d'examen toute aussi exceptionnelle.

A Caudan, l'usage voulait qu'en année électorale, le débat d'orientation, le vote des budgets, l'adoption des comptes administratifs et de gestion (2019) se fassent après le renouvellement du conseil municipal. La pandémie de Covid-19 et le confinement qui s'en est suivi, nous a obligés à décaler l'ensemble du processus budgétaire.

Compte-tenu des circonstances, l'ordonnance du gouvernement du 25 mars 2020 a prévu un vote sur l'ensemble des processus budgétaires au 31 juillet 2020 dernier délai; le vote des taux d'impôts locaux étant fixé au 3 juillet. Nous sommes donc dans les temps.

L'urgence le 23 mai - jour de l'installation du nouveau conseil municipal - c'était de relancer l'ensemble du processus budgétaire. Relancer le processus, évidemment, en le simplifiant au maximum, comme la loi nous y autorise.

Ce soir, la séance s'inscrira donc dans le cadre d'une procédure dite "simplifiée" qui vise à coupler le débat d'orientations avec celui du vote des budgets, alors qu'en période normale, vous le savez, cette période doit être espacée de deux mois au maximum.

Sur le débat d'orientation budgétaire (qui est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants), vous trouverez un document complet qui retrace l'ensemble des paramètres budgétaires et financiers de la commune.

Je rappelle que les éléments du D.O.B doivent obligatoirement être portés à la connaissance des élus. Un document avec deux parties distinctes : une analyse rétrospective 2019, c'est-à-dire une sorte de "compte administratif simplifié" avec la prise en compte des éléments du contexte national (partie 1) et les perspectives 2020 et les orientations budgétaires communales elles-mêmes.

Toutefois, sachant que le vote du Budget Principal interviendra dans la même séance, et pour éviter toute redondance inutile, nous n'aborderons pas exceptionnellement la partie "orientations budgétaires communales", les éléments étant à votre disposition dans le document des orientations budgétaires.

Le rapport d'orientations budgétaires doit être soumis aux élus dans le cadre d'un débat formel sans vote sur lequel le conseil municipal doit prendre acte.

Aussi, en accord avec le maire, nous proposons de vous faire un résumé bref du DOB, plutôt orienté sur la première partie, avant que nous examinions les projets de budgets, à savoir le Budget Principal et le budget annexe de la Zac de Lenn-Sec'h.

Que retenir si ce n'est un exercice budgétaire 2019 de tous les "records" en termes de recettes réelles de fonctionnement (7 467 160 €), d'autofinancement net (1 568 163 €), de dépenses d'équipement et de travaux (2 694 248 €) ?

Des valeurs qui, conjuguées à un faible endettement (2 148 524 € au 1er janvier 2020), rendent favorables les marges de manoeuvre pour les années à venir, et vu les conséquences de la crise sanitaire et sociale à venir, nous en aurons besoin.

A retenir des dépenses globales de fonctionnement en baisse de - 1,22% (- 69 000 € par rapport à 2018). Mise à part la masse salariale, tous les autres postes budgétaires sont en retrait, y compris les charges de gestion courante (- 0,63%) et la subvention CCAS-EHPAD (460 000 €) en recul net de 40 000 € par rapport à 2018.

Quant à la masse salariale (3 071 006 €), il faut rappeler que ce poste représente 55% des dépenses réelles de fonctionnement. Un poste plutôt bien maîtrisé, en très légère augmentation de 0,41% (+ 12 660 € / 2018).

Sur les recettes de fonctionnement, elles sont **en nette augmentation en 2019** (+4,17%) de près de 300 000 €. Cette augmentation s'explique par des recettes fiscales en forte hausse (+ 175 497 €), ce qui traduit aussi la bonne attractivité du territoire de Caudan.

Rien que pour nos trois impôts locaux, c'est 92 000 € de plus en 2019 et ce, sans variation des taux d'imposition.

En conclusion sur la section de fonctionnement, nous soulignons la forte baisse des dépenses réelles de fonctionnement (- 69 000 €), conjuguée à la hausse des recettes réelles de fonctionnement (+ 300 000 €), ce qui a permis de dégager une épargne brute record qui dépasse le seuil des 1,9 M€, un niveau jamais atteint au cours des exercices précédents.

Nous l'avons dit, un investissement communal aura atteint un niveau exceptionnel déployé à hauteur de 2,7 M€ en 2019. Sans trop rentrer dans les détails, relevons 755 336 € pour les travaux de rénovation du patrimoine immobilier (dont 502 533 € pour la rénovation de la salle des fêtes de Kergoff) et surtout, 1 768 011 € pour les travaux de modernisation de la voirie communale, en particulier les travaux relatifs à la requalification de la voirie du Parc d'Activités de Kerpont-Lann Sevelin. (Pour mémoire, il s'agit d'une opération de requalification étalée sur deux exercices qui aura consommée une enveloppe de près de 3 M€).

Je vous fait grâce des recettes d'investissement pour aborder directement la problématique de la dette et la gestion de nos emprunts.

Deux choses ici à retenir : un endettement caudanais maîtrisé et raisonné : 2 148 524 € au 1er janvier 2020, ce qui est faible pour une commune de notre importance même si un léger réendettement est survenu pendant l'exercice budgétaire avec la souscription d'un prêt de 500 000 € en fin d'année pour faire face au fort niveau des dépenses d'investissement 2019; une dette sûre dans la mesure où 99% de l'encours de la dette caudanaise est classé A (taux fixe et variable classique avec risque faible).

Sur l'état des effectifs et du personnel, 111 agents au total sont dénombrés avec cette année une spécificité, à savoir le transfert au 1er janvier 2020 de la compétence petite enfance, du CCAS au budget communal, avec un impact de +15% sur le total des effectifs communaux (16 équivalents temps plein).

Sur les éléments du contexte national et la récession économique qui se profile, la pire depuis 1945, face à la crise qui entraîne chaque jour un peu plus la France (et le monde) dans une récession d'une violence inédite, le gouvernement a musclé ses plans d'urgence avec déjà trois lois de finances rectificatives adoptées en mars, avril et juin pour près de 500 milliards d'euros.

Bercy table dorénavant sur une récession qui s'annonce pire que prévue et qui pourrait déboucher sur une diminution du PIB de 11%, sur une dette à 120,9% du PIB à la fin 2020 (98,1% en 2019) et sur un déficit public réévalué pour 2020 à 220 milliards d'euros, un montant supérieur de 36,5 milliards à celui inscrit dans le projet de loi de finances rectificative adopté en avril. Ajoutons un taux de chômage qui devrait s'établir à 10,1% en 2020.

La troisième loi de finances rectificative de juin intègre différents dispositifs sectoriels :

Le plan tourisme pour 18 milliards d'euros, le plan automobile qui représente 8 milliards, auxquels s'ajoutera le plan d'aide à la filière aéronautique. Le Gouvernement va renforcer de 5 milliards d'euros le dispositif de chômage partiel, qui atteint désormais 30 milliards.

Enfin, le nouveau budget doit entériner un soutien de 4,5 milliards d'euros de l'Etat pour les collectivités territoriales dont 2,7 milliards pour les départements. Une mobilisation d'une ampleur inédite au moment où les recettes des collectivités fondent avec la crise et leurs dépenses augmentent pour faire face à l'épidémie.

Sur les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales :

Un rappel : la taxe d'habitation sur les résidences principales sera intégralement supprimée pour 80% des ménages en 2021.

Cette suppression de la T.H s'inscrit dans le cadre d'une réforme plus globale de la fiscalité locale. Une réforme lourde de conséquences pour les collectivités qui vise aussi à redéfinir une architecture simplifiée mais néanmoins compensée pour le moment : première amorce d'une réforme fiscal avec le transfert aux communes dès le 1er janvier 2021 de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; deuxième amorce avec la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation et enfin troisième amorce avec une réforme de la fiscalité locale, la relative stabilité des dotations de l'Etat et des compensations financières. Ainsi, les transferts financiers de l'Etat s'élèvent à 48,9 milliards d'euros et supérieure à 0,6 milliards d'euros à l'année précédente. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable et équivalente à 2019 pour 26,9 milliards d'euros. De même, les dotations de solidarité urbaine et rurale augmentent de 90 millions d'euros.

Les éléments de la partie 2 "orientations budgétaires communales" ont été traités dans le document du DOB, adressé à l'ensemble des élus.

Compte-tenu des circonstances évoquées tout à l'heure, de la séance couplée "orientations budgétaires + vote des budgets", et pour éviter toute répétition inutile, nous aborderons directement cette partie 2 lorsque nous examinerons les projets de budgets.

Je me bornerai ici à vous retracer les principales "arêtes" du futur budget principal: un total de dépenses réelles de fonctionnement (6 036 350 €) en hausse de 469 216 € par rapport à 2019 qui tient compte de l'impact de la crise sanitaire mais aussi du transfert de la compétence petite enfance du CCAS au budget principal ; un fort volume d'investissement (4,9 M€ dont 1 M€ de reports) qui devra

tenir compte du volume d'autofinancement prévisionnel (900 000 €) en diminution, pour un exercice prévisionnel qui devrait se situer autour de 2,4 M€ de crédits réellement consommés en fin d'exercice; un montant d'emprunt à finaliser et qui devrait se situer entre 800 000 € et 1 M€.

Nous en avons terminé avec les orientations budgétaires. L'objectif qui est le nôtre, c'est de mettre sur la table tous les éléments à la disposition des élus de façon à ce que chacun puisse appréhender, en toute transparence, l'ensemble des données budgétaires et financières de la collectivité.

Les orientations budgétaires doivent donner lieu à un débat sachant qu'à l'issue de celui-ci, il n'y a pas de vote. Le conseil municipal devant prendre acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport d'orientations”.

Monsieur Nicolas-Barré intervient en ces termes : “Comme chaque année, on ne peut que remercier les élus et les services qui ont élaboré ce document. Celui-ci présente un intérêt réel et apporte des données essentielles à notre débat.

Après lecture attentive du DOB, nous souhaitons vous faire part de nos réactions et de nos remarques.

Nous prenons acte de la la bonne tenue des comptes et de votre volonté de maîtriser les dépenses publiques. Pour autant, même si la prudence est de mise compte-tenu de la période que nous venons de traverser, cette même prudence nous impose de mieux anticiper d'autres crises à venir, économiques, sociales, écologiques et même sanitaires malheureusement prévisibles dans les années à venir.

La récente crise a aussi rebattu les cartes en matière d'économie ; l'orthodoxie budgétaire (qui est aussi celle du projet de budget 2020 de la commune) ayant laissé place à plus de souplesse et interroge la logique de notre système.

A titre d'exemple vous citez en page 4 du DOB des avancées salariales « défavorables au budget » alors qu'elles apportent évidemment un plus pour le bien-être des agents et la reconnaissance de la qualité de leur travail. Il nous semble qu'il faut au moins analyser et chercher à déterminer ce que le budget a de favorable ou de défavorable à une politique publique au service des Caudanais.

Le budget d'une collectivité comme la nôtre n'est pas qu'un ratio de dépenses et de recettes désincarnées avec comme objectif de se désendetter. L'objectif est bien d'apporter davantage de services, de commerces, à nos concitoyens... sans pour autant aller dans une fuite en avant des dépenses publiques.

L'objectif est aussi, pour notre commune, de prendre en compte les enjeux et l'urgence à s'engager dans la transition écologique et énergétique nécessaire pour lutter contre le dérèglement climatique et aborder dans les meilleures conditions les problèmes de santé et de développement.

Au regard des autres communes du département, notre taux d'endettement est certes très faible mais, pour nous, cela n'est pas pour autant un signe de bonne santé pour notre commune. Si financièrement les comptes sont sérieux, culturellement, écologiquement et socialement, nous sommes très déficitaires !

Vous soulignez à juste titre que nos marges de manœuvre sont grandes. Alors manœuvrons !

De nombreuses villes proches de Caudan possèdent des singularités : Pont-Scorff - ville d'art, Hennebont - ville d'histoire, Quéven -ville de spectacles, Gestel -ville « nature », Port-Louis -ville d'histoire... et puis il y a Caudan.

Quelle est notre spécificité ? Nous espérons qu'il ne s'agit pas pour vous du caractère « ville dortoir », ainsi que nous l'avons quasi systématiquement entendu lors de nos réunions publiques et, au-delà, dans nos cercles familiaux et professionnels. Pour nous, cette spécificité devrait être : faire de Caudan une ville en transition.

Nous pourrions tendre vers ce changement en orientant le budget vers une véritable ambition autour des transitions qui s'imposent. La crise sanitaire récente, et la crise sociale qui la précède depuis des années, nous imposent une révision complète de nos pratiques et de nos choix.

Notre budget nous laisse cette marge d'anticipation et Caudan a toutes les cartes en main pour s'engager sans réserve dans les nécessaires transitions qui s'imposent à nous. Nous ne pouvons plus gérer en « bon père ou bonne mère de famille » mais en citoyens éclairés sur les défis à relever.

Nous avons moins besoin de quatre voies que de pistes cyclables. Moins besoin de zones d'activités que de circuits courts autour de commerces dynamiques soutenus et surtout moins besoin d'analyse financière libérale que de participation citoyenne.

De manière évidente, ce budget n'intègre pas suffisamment les mises en œuvre des consultations citoyennes nécessaires pour accompagner les transformations de la commune et un travail colossal reste à accomplir.

Comme vous, nous souhaitons accompagner le changement de la commune mais nous voulons surtout ne pas le subir. Pour cela, ensemble : élu(e)s de vivons Caudan, élu(e)s de Caudan en Transition, citoyens et entreprises, il nous faut établir un grand plan d'avenir pour l'attractivité, le développement écologique, culturel et social de Caudan. Il nous faut une vision à long terme et pas seulement à l'échelle de l'année ou d'un mandat.

La ville en a les moyens, à nous de les mettre en œuvre ! »

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas ici de refaire le débat de la campagne électorale, souligne que le choix des électeurs a été net, avec un programme validé par la population. Monsieur le Maire poursuit en notant que les discussions sont ouvertes dans les commissions municipales mais relève que c'est le programme

de la liste « Vivons Caudan » qui sera appliquée ; la ligne directrice ayant été tranchée par les électeurs.

Monsieur le Maire se réjouit particulièrement de la santé financière de la commune et ajoute, au sujet des dépenses de personnel, que ce qui est mis en exergue concerne la sinistralité et l'augmentation corrélative de l'assurance statutaire et les augmentations de cotisations versées par la collectivité employeur.

Monsieur Allain refuse la qualification employée d'orthodoxie budgétaire, sachant que la commune se doit de gérer au mieux l'argent du contribuable.

Monsieur le Maire note que les commissions Finances et Travaux pourront s'emparer du sujet de la programmation pluriannuelle des investissements, sachant que le programme électoral intègre d'ores-et-déjà ses principes avec une vision à l'horizon du mandat de la planification des projets.

2.1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2019 (budget général).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le compte administratif 2019 (budget général) annexé à la présente délibération,
- d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2019, soit 2 010 510,87 €, sur le projet de budget primitif 2020 comme suit :
 - affectation en réserves de la section d'investissement (compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ») pour 1 775 510,87 €
 - report en section de fonctionnement (compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ») pour 235 000 €.

2.2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (BUDGET ANNEXE ZAC DE LENN SEC'H)

Monsieur Le Maire expose le projet de compte administratif 2019 (budget annexe ZAC de Lenn Sec'h).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte administratif 2019 (ZAC de Lenn Sec'h) annexé à la présente délibération.

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Les éléments de l'exécution financière 2019 ayant été longuement retracés dans le rapport d'orientations budgétaires du DOB examiné lors de la Commission Finances du 17 juin et dont vient de prendre acte le conseil municipal, seules certaines données essentielles seront présentées :

1-1 Budget principal

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT :

A – Dépenses de fonctionnement :

Total DRF : 5 567 133 € (-1.22 % CA 2018).

- Charges à caractère général : 1 388 583 € (-3.44% CA 2018).
- Charge de personnel : 3 071 006 € (+0.41 % CA 2018).
- Autres charges de gestion courante : 1 040 417 € (-0.63% / CA 2018).
- Charges financières : 63 671 € (- 27.01% / CA 2018).

B – Recettes de fonctionnement :

Total RRF : 7 467 160 € (+4.17% / CA 2018).

- Ventes de produits : 638 484 € (+1.41% / CA 2018).
- Impôts et taxes : 5 825 749 € (+3.11% / CA 2018).
- Dotations et participations : 638 484 € (- 5.02 %/CA 2018)
- Produits exceptionnels : 227 424 € (+287.05%/CA 2018)

II – SECTION D'INVESTISSEMENT :

A – Dépenses d'investissement :

- Dépenses réelles d'investissement : 2 694 248 € sur 4 158 000 € votés (Soit un taux de réalisation de 64.80%).

Principales réalisations en 2019 :

- Travaux de modernisation de la voirie communale 1 768 011 € :

- ✓ Travaux de réhabilitation du Parc d'activités de Kerpont Lann Sévelin : 1 630 928 €
- ✓ La fin des travaux de la seconde tranche de la voie verte de Kerantro : 27 175 €
- ✓ Etude de maîtrise d'œuvre relative relative à l'aménagement paysager de du site de l'ancien plan d'eau de Kergoff : 18 908 €
- ✓ Divers travaux de voirie : 72 585 €
- Des travaux de rénovation du patrimoine immobilier 755 336 € :
 - Les études et diagnostics relatifs projet la rénovation et l'extension du restaurant scolaire : 148 596 €
 - Les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes Joseph Le Ravallec : 502 533 €
 - Des travaux concernant la piscine (36 293 €), la maison de l'enfance (19 495 €) et la médiathèque (8 738 €)
- Divers équipements pour les services municipaux 170 901 €
 - Le remplacement de la balayeuse pour 117 158 €
 - Du matériel urbain pour 15 874 €
 - Du matériel informatique pour 14 037 €
- D'autres dépenses d'investissement ont également été mandatées :
 - L'attribution de compensation en section d'investissement : 61 474 €
 - Remboursement en capital des emprunts : 331 863 €

B – Recettes d'investissement :

- FCTVA : 342 420 €
- Taxe d'aménagement : 65 538 €
- Subventions d'équipement : 241 638 €
- Emprunt réalisé : 500 000 €

III – Annuité de la dette 2019 :

- Montant de la dette au capital au 31 décembre 2019 : 2 148 524 € (1 980 388 € au 31 /12/ 18 soit (+8.49% CA 2018).
- Intérêts de la dette : 63 799 € (75 425 CA 2018, soit – 15.41 %)
- Capital de la dette : 331 863 € (327 476 € CA 2018 soit +1.33 %).

IV – Indicateurs financiers :

- Autofinancement brut (RRF-DRF) : 1 900 026 € (+24%/CA 2018)
- Autofinancement net (RRF- DRF-capital de la dette 331 863 €) : 1 568 163 € (+30%/CA 2018)
- Coefficient de désendettement : 1,13 années.
- Dette par habitant : 307 €.

1-2 Budget ZAC de Lenn Sec'h

Le montant de dépenses de fonctionnement de la ZAC en 2019 s'élève à 1 451 548 €

- Assistance et maîtrise œuvre : 97 081 €
- Les travaux d'éclairage public de la tranche B2C1 : 1 328 578 €
- Frais administratifs : 1 800 €
- Frais financiers : 23 369 €

Les recettes s'établissent à 30 560 € et concernent la vente d'un lot de la tranche A2

Afin d'anticiper les factures relatives aux travaux de viabilisation de la tranche B2-C1, 2.1 M € du prêt relais de 2.7 M € ont été débloqués sur l'exercice 2019. D'autre part, un prêt relais d'1,5 M € a été refinancé.

Au 31/12/2019, l'encours de la dette du budget ZAC s'élève à 5 176 751 € ».

Monsieur le Maire relève que notre dette est faible et largement maîtrisée et note que pour financer 2.7M€ de dépenses d'investissement un emprunt de seulement 0,5 M€ a été souscrit, ce qui fait que l'encours de la dette augmente légèrement de 168 000 € grâce aux remboursements de capital qui se poursuivent.

Monsieur le Maire estime que cela nous met en position confortable pour attaquer le BP 2020 et le besoin de financement accru que cet exercice va nécessiter.

Madame Audoin estime que le niveau des dépenses d'investissement n'est pas aussi élevé qu'il y paraît puisque le taux de réalisation n'est que de 64,81% en 2019 alors que le volume des trois dernières années se situe à seulement 1,7M€.

Madame Audoin pense qu'il est possible de faire mieux mais s'interroge sur l'éventuel manque de projets de la Commune tout en stigmatisant le dogme de la dette alors que les conditions financières sont favorables et qu'il est nécessaire de faire face aux enjeux d'avenir : rénovation thermique des bâtiments, développement de la végétalisation des espaces publics...

Madame Audoin estime que la prudence est justement de préparer l'avenir et que Caudan est quelque peu timorée.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des reports se situe à hauteur de 1 M€ en 2019, qu'un emprunt de 500 000 € a été contracté en 2019 et qu'il sera à nouveau nécessaire d'emprunter en 2020. Monsieur le Maire ne retient pas l'idée,

émise au cours du précédent mandat par un représentant de la minorité, d'emprunter au prétexte que les conditions financières étaient favorables. Monsieur le Maire indique que le projet de restaurant scolaire va accroître inéluctablement le recours à l'emprunt.

Monsieur le Maire réfute l'image de commune-dortoir et pense au contraire que le conseil municipal se doit de préparer l'avenir, avec une dette sûre et actionnée uniquement lorsque cela s'avère nécessaire.

Monsieur Allain se dit assez fier du taux de réalisation des investissements en 2019 alors que celui-ci reste très faible à Lorient Agglomération. Monsieur Allain ajoute que la commune est bien gérée, avec une dette saine.

VOTE

Compte administratif 2019 (budget principal)

Pour : Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Sylvie CORMIER – Coralie COUGOULAT – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Fabrice JAULIN – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Gaëlle LE DERF – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jean-François MAINGUY – Olivier NICOLAS-BARRE – Jérôme ROUILLON – Katel SAINT-AMANS – Jean-Yves SINQUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

Abstentions : Olivier NICOLAS-BARRE – Pascale AUDOIN – Fabrice JAULIN

3 – COMPTES DE GESTION 2019

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion 2019 de Madame la receveur municipale, pour chacun des budgets de la Commune.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2019 de Madame la receveur municipale (budget général, budget annexe de la ZAC du Lenn Sec'h).

4 – LISTE DES CONCOURS AUX ASSOCIATIONS - ANNEE 2020

Monsieur Le Maire expose les propositions d'inscription au budget primitif 2020 relatives à l'attribution de subventions aux organismes et associations figurant dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations et organismes cités en annexe à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder au mandatement des dépenses correspondantes.

Les crédits afférents sont imputés à l'article 6574 du budget primitif 2020.

Monsieur Jaulin aurait souhaité qu'un coup de pouce soit octroyé aux associations dont le fonctionnement a été perturbé par la crise sanitaire et exprime son attente qu'un dispositif soit mis en place pour les associations porteuses d'un projet de développement dans le cadre d'un appel lancé par la commune.

Monsieur le Maire répond que le pragmatisme sera privilégié, en étant, avec Sandrine Le Roux, à l'écoute et attentif aux situations particulières. Monsieur le Maire ajoute qu'il a assisté à deux assemblées générales d'associations pendant ces derniers jours et souligne que certaines associations tirent des ressources par des manifestations de type lotos, pourvoyeuses de recettes importantes qui n'ont pas pu avoir lieu pendant la crise sanitaire. Monsieur le Maire note que l'argent public doit toujours être utilisé judicieusement et ajoute que l'appel à projets fait partie du programme électoral validé par les électeurs, comme par exemple avec des événements culturels. Monsieur le Maire précise que certaines associations bénéficient déjà de majorations lorsqu'elles participent à des animations organisées par l'ALSH ou par le service jeunesse.

5 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET D'OCCUPATION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION MUSICALE DE CAUDAN

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention, établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan, visant à définir d'une part les modalités relatives aux relations financières liant les parties et, d'autre part, à établir les dispositions portant sur la mise à disposition des locaux.

Les locaux d'activité de l'association sont situés à l'espace Rostand et comprennent huit salles de cours, une salle des professeurs, un préau couvert.

Le texte de la convention prévoit les droits et les obligations de chacune des parties.

Le projet de convention intègre les modalités de versement de la subvention de fonctionnement d'un montant total de 38 710 € au titre de l'année 2020.

Le projet de convention couvre la période allant du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention d'objectifs et d'occupation de locaux établi entre la Commune et l'Association musicale de Caudan,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer la convention correspondante.

Monsieur le Maire note que la subvention a été maintenue depuis quelques années malgré la baisse des effectifs constatée et une activité réduite cette année en raison du confinement. Monsieur le Maire ajoute que les enseignants ont bénéficié du chômage partiel et précise que l'association, qui bénéficie de locaux municipaux à titre gratuit, n'est pas aujourd'hui en péril et que le soutien de la Commune reste indispensable.

6 - PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH - ANNEE 2020

La Commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph, sur la base du contrat d'association établi entre Monsieur Le Préfet du Morbihan et l'OGEC de l'école privée Saint-Joseph, d'une part et d'autre part, sur la base du contrat simple modifié par avenant pour la classe bilingue français - breton (classe ouverte).

Le contrat d'association conclu le 4 février 1997 a fait l'objet d'un avenant n° 4 approuvé le 1^{er} février 2005.

Le montant de la participation est calculé sur la base des dépenses des frais de personnel, des dépenses d'entretien des bâtiments (fonctionnement) et de frais fixes (chauffage, eau, électricité, produits d'entretien...).

Le coût moyen d'un élève en classe maternelle est de 980,12 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école maternelle Saint-Joseph étant de 174 au 1^{er} janvier 2020, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 170 540,76 €.

Le coût moyen d'un élève en classe primaire est de 699,36 €. Le nombre d'élèves inscrits à l'école primaire Saint-Joseph au 1^{er} janvier 2020 étant de 240, le montant de la participation communale afférente est par conséquent de 167 845,74 €.

Le montant total de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph (école maternelle + école primaire) au titre de l'année 2020 est de 338 386,50 €.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer le montant de la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint-Joseph, au titre de l'année 2020, à 338 386,50 €,
- d'inscrire les crédits correspondants à l'article 6574 du budget primitif 2020.

7 – SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2020

Le centre communal d'action sociale a vocation à fournir des prestations d'action sociale en nature ou en espèces. Il participe aussi à l'instruction des demandes d'admission à l'aide sociale légale. Son activité comporte également la gestion de l'établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes Le Belvédère.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 250 000 euros au centre communal d'action sociale de la Commune pour son exercice 2020,
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget, chapitre 65 - nature 657362.

Madame Audoin estime qu'il est plus que jamais nécessaire, avec la crise sanitaire, d'apporter un soutien aux plus démunis et souhaite que la Commune puisse abonder son aide si cela devait s'avérer nécessaire. Madame Audoin exprime le souhait que les membres du conseil municipal soient destinataires des comptes-rendus des réunions du conseil d'administration.

Monsieur le Maire répond qu'évidemment, la Commune répondra aux éventuels besoins supplémentaires et indique que la vérification de la possibilité de diffusion des documents du CCAS sera effectuée.

8 – TAUX D'IMPOSITION 2020

Les taux d'imposition communaux 2019 étaient les suivants :

- taxe d'habitation : 11,93%

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de fixer comme suit les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 :
 - taxe d'habitation : 11,93%
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,2%
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,11%.

9 – TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2020

Monsieur le Maire présente les propositions de tarifs relatives aux différents services municipaux.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver les propositions de tarifs des services municipaux décrits en annexe à la présente délibération,
- de préciser que les nouveaux tarifs prendront effet au 6 juillet 2020.

Madame Audoin regrette que le quotient familial ne soit pas retenu pour la tarification au restaurant scolaire, alors que le pays enregistre un accroissement significatif des inégalités. Madame Audoin, tout en reconnaissant que les tarifs à Caudan sont bas, souligne néanmoins que ces dépenses représentent une part conséquente du budget des familles les plus démunies et cite l'exemple de la commune de Lanester où les tarifs sont bas pour les familles concernées.

Monsieur Bengloan répond que l'accès des familles rencontrant des difficultés n'est pas interdit et que le constat d'un nombre d'impayés est avéré.

Madame Le Cheviller indique que les situations individuelles sont appréciées au cas par cas au CCAS.

Monsieur le Maire ajoute que le nombre d'enfants fréquentant le restaurant scolaire est particulièrement élevé, avec une grande satisfaction à la fois des parents et des élèves sur la qualité des menus distribuées.

VOTE

Pour : Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Sylvie CORMIER – Coralie COUGOULAT – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Fabrice JAULIN – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Gaëlle LE DERF – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jean-François MAINGUY – Olivier NICOLAS-BARRE – Jérôme ROUILLON – Katel SAINT-AMANS – Jean-Yves SINGUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

Abstentions : Olivier NICOLAS-BARRE – Pascale AUDOIN – Fabrice JAULIN

10.1 – BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET GENERAL)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2020 (budget général).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 26 voix pour et 3 abstentions :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2020 (budget général) annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour la section de fonctionnement,
- de voter le présent budget primitif par opération pour la section d'investissement.

10.2 – BUDGET PRIMITIF 2020 (BUDGET ZAC DU LENN SEC'H)

Monsieur Le Maire expose le projet de budget primitif 2020 (budget « ZAC du Lenn Sec'h »).

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de budget primitif de l'exercice 2020 (budget « ZAC du Lenn Sec'h ») annexé à la présente délibération,
- de voter le présent budget primitif par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Monsieur le Maire intervient en ces termes : « Ce BP arrive alors que nous sommes déjà à la moitié de l'année mais cette année rien n'est normal, nous connaissons une situation extraordinaire depuis le mois de mars. Cela chamboule bien évidemment le calendrier budgétaire.

Des dépenses en hausse avec des recettes en baisse, c'est l'effet ciseaux dans le sens inverse de celui constaté au CA 2019 que nous venons d'examiner.

Nous sommes prudents, il est possible que la situation soit un peu meilleure ou que l'Etat compense partiellement. Nous en savons rien, le budget doit se baser sur des éléments certains. Nous excluons ces éléments à cette heure.

Malgré tous ces éléments perturbateurs que nous ne maîtrisons pas, ce BP reste fidèle à quelques principes essentiels.

Je souligne ici la réelle stabilité de la masse salariale si on met de côté le transfert des services petite enfance.

Je veux aussi mettre en avant le haut niveau d'investissement qui vous est présenté même si nous le savons une partie ne pourra être exécutée concernant le restaurant scolaire. Ce qui mathématiquement rendra le taux d'exécution faible. Nous le savons aujourd'hui, cela ne devra pas faire l'objet de débat inutile.

Les chantiers que nous exécutons en 2020 ont été préparés en 2019 et nous n'avons pas attendu le vote de ce jour pour les lancer ou les poursuivre. Le confinement n'a pas été complètement perdu car il a permis d'avancer sur le restaurant scolaire, le site de Kergoff ou le quartier de Lenn Sec'h notamment.

La dynamique portée par la ZAC du Lenn Sec'h est favorable au développement de la commune.

Beaucoup de facteurs positifs parmi les incertitudes, Christophe va pouvoir les développer maintenant ».

Monsieur Allain intervient en ces termes : « Relancer le processus budgétaire, c'était l'impérieuse nécessité car une commune ne peut fonctionner longtemps sans budget.

A situation inédite, mesure inédite car pour faire face à nos obligations, nous avons dû souscrire, début mai, une ligne de trésorerie de 500 000 € à 0% auprès de la Banque Postale. Cette ligne nous a permis (et nous permet toujours) de régler dans les meilleurs délais nos fournisseurs en attendant le vote des budgets. Cette solution transitoire nous a permis également de prendre en charge une partie des dépenses d'investissement, avant de pouvoir contracter un emprunt plus classique, nous en reparlerons tout à l'heure.

Relancer le processus budgétaire, nous y sommes donc.

Il s'agit d'un Budget Primitif 2020 qui sera sera marqué, chacun le sait, par son aspect exceptionnel à bien des égards. Outre la date de son vote très tardive (29 juin) et sans équivalent dans l'histoire de la commune, outre le fait qu'il s'agira aussi d'un exercice budgétaire des plus courts qui s'achèvera au 31 décembre, il nous faudra prendre en compte : l'impact que la crise sanitaire va produire sur les masses budgétaires; l'incidence du transfert de la compétence petite enfance au 1er janvier 2020 sur les dépenses de fonctionnement; le fort volume des dépenses d'investissement de 4,9 M€ dont 1 M€ de reports 2019 même si, compte-tenu de la date tardive, nous tablons sur une base de 2,4 M€ de dépenses réalisées fin 2020.

Un projet de budget à la fois singulier et inédit avec des éléments qui étaient prévus en début d'année, comme le transfert de la petite enfance du CCAS dans le giron communal, et des éléments exceptionnels survenus avec la crise sanitaire et toutes les conséquences que nous connaissons sur le fonctionnement de l'ensemble des services municipaux.

Relancer le processus budgétaire car il en va aussi de la volonté qui est la nôtre de poursuivre nos efforts d'investissements, conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale avec une programmation record inégalée, nous l'avons vu, en termes de dépenses d'équipements et de travaux.

Certes, nous ne partons pas de rien puisqu'il s'agit de projets déjà travaillés, préparés, engagés en amont, lors des derniers mois de la précédente mandature. Des projets comme le dossier de réhabilitation-extension du restaurant scolaire (3 265 000 €) jugé prioritaire et qui va se déployer sur les trois prochains exercices, 2020, 2021 et 2022 et, dans une moindre mesure, l'étude de requalification des rues attenantes (55 000 €) avant un objectif de commencement des travaux en 2021.

Autre dossier majeur pour 2020, celui des travaux d'aménagements paysagers de l'ancien site de l'étang de Kergoff (500 000 €) dans le cadre de la reconquête environnementale du site. Enfin, une enveloppe (90 000 €) est prévue pour la sécurisation de certains axes routiers jugés prioritaires en raison de leur dangerosité.

Concrètement, il s'agit d'un budget de 13 801 489 € avec 7 632 506 € inscrits en fonctionnement et 6 168 928 € inscrits en investissement, entendons-nous bien au total des sections avec la prise en compte des opérations réelles et d'ordre.

Chacun le sait, les équilibres de la section de fonctionnement ont été grandement bouleversés par l'impact de la crise sanitaire sur le fonctionnement des services

municipaux mais d'une manière plus générale sur l'économie locale et nationale.

D'autre part, le transfert de la compétence petite enfance au 1er janvier 2020, en intégrant un nouveau service dans la structure communale, a également des impacts financiers non négligeables.

Nous proposons d'inscrire en dépenses réelles de fonctionnement 6 036 350 €, ce qui équivaut à une augmentation de 8,43% par rapport au réel 2019, soit un différentiel de + 469 216 €.

Nous proposons d'inscrire 1 490 800 € au titre de crédits prévisionnels pour les dépenses des charges courantes, soit une hausse de 102 216 €.

Une hausse prévisionnelle qui s'explique pour deux raisons que sont la crise sanitaire et le transfert de la compétence relative à la petite enfance.

Vous le savez, le fonctionnement communal a fortement été bouleversé par l'arrivée de la pandémie sur le territoire national et la crise qui s'en est suivie. Cela a nécessité pour la commune de prendre très vite des mesures pour la protection de ses administrés et de ses agents. Il y a donc à budgéter 53 500 € pour l'acquisition de produits qui ont été indispensables lors du confinement mais également lors de la phase transitoire de déconfinement. Je ne reviendrai pas sur le détail des achats qui ont été examinés en commission.

Si la crise sanitaire et, notamment la fermeture de quasiment tous les services municipaux pendant la période de confinement, a eu un impact certain sur les finances communales, l'application des protocoles sanitaires ont engendré également des coûts minorés sur plusieurs postes budgétaires.

Pour rappel, seuls le multi-accueil et les services périscolaires ont ouvert pour accueillir les enfants des personnels prioritaires de la mi-mars à la mi-mai.

La deuxième explication qui explique la hausse des dépenses de fonctionnement, le transfert de la compétence petite-enfance :

Entendons-nous bien, il s'agit d'un transfert souhaité et voulu. Un transfert de la petite enfance, du CCAS dans le giron communal, qui s'inscrit dans un souci de cohérence, celui de rattacher la petite-enfance au sein de la même structure d'accueil des enfants et adolescents de 0 à 17 ans.

La nouvelle gestion du multi-accueil, du Ripam et du LAEP a entraîné la prise en compte de crédits supplémentaires prévisionnels dans les achats courants du budget communal. 64 700 € sont ainsi provisionnés en termes d'achats alimentaires, de produits de puériculture, d'animations et d'entretien des bâtiments. Ces crédits sont légèrement minorés par rapport à ceux de l'exercice

2019, la crise sanitaire ayant réduit le nombre d'enfants accueillis au multi-accueil.

Nous proposons d'inscrire 3 640 000 € en termes de crédits prévisionnels de dépenses de personnel, soit un delta supplémentaire de près de 565 000 € par rapport aux crédits consommés en 2019.

Cette évolution (à la hausse) est bien sûr liée au transfert de la compétence petite enfance et des 16 ETP qui travaillent dans les services du multi-accueil, du ripam et du LAEP. Ainsi, près de 565 000 € de charges de personnel sont inscrites pour ces trois services. Cette intégration n'est pas neutre dans la structure budgétaire; le poste personnel représentant désormais 60 % des DRF en 2020 contre 54,5% en 2019.

D'autre part, la crise sanitaire et le confinement n'auraont qu'une faible incidence sur la masse salariale, celle-ci étant composée essentiellement de rémunérations de titulaires.

Par ailleurs, toujours dans ce chapitre de la masse salariale, est pris en compte "une prime personnel Covid-19". Une enveloppe globale estimative de 15 000 € est d'ores et déjà prévue.

Nous proposons d'inscrire 821 550 € en crédits prévisionnels des autres charges de gestion courante, ce qui représente une baisse de - 218 867,65 par rapport à 2019.

Un chapitre en net recul, conséquence principale du transfert de la compétence petite enfance gérée de 2006 à 2019 par le CCAS. Le CCAS va donc voir son besoin de financement se réduire mais celui de l'EHPAD, budget annexe du CCAS, reste lui bien présent.

Avec la disparition de la gestion de la petite enfance, le besoin de financement de l'EHPAD et du CCAS peut donc être évalué à 250 000 €, en prenant en compte les dépenses supplémentaires auxquelles l'EHPAD doit faire face pour des dépenses supplémentaires liées de la crise sanitaire.

Outre la subvention au CCAS, il faudra aussi prendre en compte la hausse des effectifs à l'école Saint-Joseph qui aura un impact sur la participation communale (+ 9 922 €) que vous retrouvez au compte "participations obligatoires" (338 000 €).

Nous proposons d'inscrire 71 000 € de charges financières au titre des intérêts, ce qui représente une légère hausse de 7 328 € par rapport à 2019.

Ici, il s'agit de prendre en compte une ligne de trésorerie supplémentaire qui a été souscrite auprès de la Banque Postale. Dès le début de la crise sanitaire, la Banque Postale a mis en place auprès des collectivités locales clientes une ligne de trésorerie Covid-19 permettant de régler, dans des délais rapides, ses fournisseurs.

La commune a voulu profiter de cette opportunité en souscrivant cette ligne de trésorerie (500 000 €) à taux zéro pour une durée de six mois.

Cela permettra de prendre en charge les dépenses d'investissement à venir avant de contracter un emprunt plus classique.

Voilà ce que nous proposons en ce qui concerne le prévisionnel des dépenses de fonctionnement.

Tout comme pour les dépenses, la structure des recettes de fonctionnement en 2020 va être bouleversée par l'impact de la crise sanitaire et du transfert du service de la petite enfance à la commune.

Pour 2020, nous proposons d'inscrire 7 337 506 € en recettes prévisionnelles, soit une augmentation de près de 90 000 € par rapport au CA 2019.

Nous proposons d'inscrire 541 000 € de vente de produits, soit une diminution prévisionnelle de 80 814,20 €.

La crise sanitaire, avec le confinement et le déconfinement progressif qu'elle a produit, a eu pour conséquence la fermeture au public de quasiment tous les services municipaux. Seul un accueil exceptionnel était rendu obligatoire par l'Etat pour les enfants des personnels prioritaires.

Le multi-accueil, un service de garderie et de restauration ont été mis gratuitement à la disposition du personnel prioritaire pendant les deux mois de confinement; l'Etat s'étant engagé à compenser partiellement ces dépenses aux communes.

Pour les services périscolaires, le constat est le même en raison de la fermeture et de la gratuité accordée pendant le confinement.

En conséquence de quoi, nous avons déjà engrangé des pertes de 11 767 € pour le multi-accueil, 10 642 € pour les garderies, 25 649 € pour l'ALSH et 78 761 € pour le restaurant scolaire.

Seul le service jeunesse voit ses recettes croître (+ 12 498 €) en raison de la participation des familles pour le séjour ski.

Ce qu'il faut retenir, au final les recettes des services municipaux tarifés baissent de plus de 80 000 € par rapport au CA 2019. Une remarque importante : il s'agit

d'une baisse en trompe l'oeil car les recettes nouvelles du multi-accueil en 2020 faussent la perte qui serait plus importante (130 000 €).

Nous proposons d'inscrire 5 758 302 € en termes de recettes fiscales prévisionnelles, ce qui représente une diminution de - 67 447,96 €.

Ce chapitre est également touché par la crise sanitaire avec des recettes fiscales qui pourraient être impactées, d'où la prudence affichée sur les prévisions.

Sur les contributions directes et les trois impôts locaux, il n'y aura pas d'impact, tout du moins en 2020. La notification des bases fiscales par l'Etat a été faite et le produit fiscal attendu sera de 3 232 000 €, ce qui équivaut à une hausse de 1,93% par rapport au produit perçu en 2019 (3 178 786 €); une hausse qui s'explique par l'arrivée de nouvelles familles sur la commune ("l'effet Zac") et du fait de la revalorisation forfaitaire des bases à +0,9% votée dans la loi de finances.

Les dotations versées par Lorient Agglomération ne changeront pas avec l'attribution de compensation (1 555 500 €) et la dotation de solidarité communautaire (305 800 €).

L'impact du Covid-19 pourrait (au conditionnel) se situer sur le montant à percevoir sur les droits de mutation et sur la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) : les droits de mutation, il s'agit d'une recette essentielle pour Caudan (257 987 €) grâce notamment aux cessions sur les zones industrielles et commerciales. Evidemment, la crise sanitaire risque d'avoir des retombées négatives sur le marché immobilier même si cela reste à prouver sur le Morbihan... d'où une inscription prudente sur ces crédits (150 000 €).

Néanmoins, et c'est tout nouveau, le gouvernement a déployé "un matelas de sécurité" pour les communes en prévoyant dans la 3ème loi de finances rectificative du 10 juin, un mécanisme de compensation de certaines pertes fiscales. Les droits de mutation sont concernés et la commune percevrait au moins 207 000 €. L'Etat compensant la différence de la moyenne lissée des trois derniers exercices avec le montant perçu en 2020.

S'agissant de la taxe locale sur la publicité extérieure, cette recette est importante (218 903 € perçus en 2019). A la question qui est de savoir s'il fallait accorder (ou non) une exonération totale ou partielle, nous avons souhaité maintenir la TLPE à son niveau précédent comme le font par ailleurs les communes environnantes qui ont été consultées. Peu de demandes d'exonération ont été transmises, si ce n'est de grosses enseignes, par ailleurs, souvent nationales...

Au titre des dotations et participations, nous proposons d'inscrire 899 400 €, soit une augmentation en volume de 260 915,27 € par rapport à 2019.

Contrairement aux habitudes, il s'agit d'un chapitre en nette augmentation qui bénéficie cette année du transfert du service petite enfance et, par conséquent, de la participation de la CAF aux différentes activités du multi-accueil, du Ripam et du LAEP. Ainsi, 271 000 € devraient être perçus de la part de la CAF.

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, le constat est contrasté avec pour la DGF, (qui était la principale dotation de l'Etat vers les collectivités), la baisse s'amplifie marquant le désengagement de l'Etat qui a débuté dès 2013. En 2013, la DGF, c'était 683 037 €, en 2020 c'est 136 486 €, soit une perte de 546 551 € en sept exercices budgétaires. L'élément remarquable réside dans le montant de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui sera supérieur, pour la première fois, à celui de la DGF, soit 156 041 €.

A titre de conclusion provisoire sur la section de fonctionnement, au regard de ce qui vient d'être proposé, l'autofinancement brut prévisionnel qu'il nous faut dégager pour construire ce budget s'élève à 1 301 156 €, ce qui est une bonne base pour financer l'ambitieux programme d'investissement que nous allons examiner tout de suite.

Le budget 2020 va consacrer un fort niveau d'investissement. 4,9 M€ sont inscrits (dont un million d'euros de reports) au niveau des dépenses d'équipement et de travaux, un montant jamais inscrit au stade prévisionnel d'un budget pour la ville de Caudan.

Ce montant témoigne de la volonté de la municipalité de continuer à investir malgré la crise sanitaire qui a touché l'ensemble des collectivités locales et aussi, également, continuer à assurer son soutien à l'économie locale.

Plusieurs remarques importantes doivent être énoncées.

Premièrement, ce niveau élevé en volume d'investissement a été également la conséquence du choix d'inscrire la totalité de l'opération de rénovation et d'extension du restaurant scolaire, soit 3 265 000 € sur le BP 2020, de façon à respecter les règles de la comptabilité publique.

Cette opération majeure, qui va se déployer sur les trois prochains exercices, qui débute par les travaux concernant l'extension du bâtiment actuel, puis les travaux de rénovation se succéderont. L'échéancier financier des travaux devrait être le suivant : 990 000 € en 2020, 1560 000 € en 2021, 580 000 € en 2022.

Deuxièmement, dans le prolongement des travaux du restaurant scolaire, une étude a été lancée pour la requalification de ce quartier (rue François Le Bail, rue Jean-Pierre Calloch, rue des Châtaigniers). Une requalification des lieux nécessaire afin de prévoir les nouveaux accès au bâtiment principal, de reconfigurer le

cheminement des élèves, l'organisation des places de stationnement, le flux de circulation routière avec le passage en zone 30.

Cette étude privilégiera la sécurisation des différents usages de voirie mais aussi l'intégration urbaine de ce quartier. 55 000 € sont positionnés au budget 2020, les travaux débutant probablement en 2021 (1,2 M€ estimés).

Troisièmement, comme tous les ans, des travaux de rénovation sur les principaux bâtiments communaux sont programmés : 70 000 € pour le bâtiment abritant l'accueil de loisirs (ALSH), 63 000 € pour la piscine, 39 500 € dans les deux écoles publiques, 55 000 € inscrits pour le remplacement de chaudières.

Quatrièmement, des dépenses en matière d'équipement des services sont prévues pour améliorer le fonctionnement des services municipaux : 49 000 € pour l'acquisition de logiciels métiers pour les services, 75 000 € pour le remplacement des véhicules et gros matériels dont 30 000 € pour le mini bus de l'accueil de loisirs, mais aussi l'acquisition d'un véhicule électrique pour 20 000 €, 12 000 € pour un chargeur et 9 200 € pour un troisième balai qui équipera la balayeuse, 36 300 € pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier dont 6 000 € liés à l'ouverture d'une huitième classe à l'école Jules Verne.

Cinquièmement, d'autres dépenses liées, cette fois, au travaux de voirie communale avec un crédit de 500 000 € inscrits pour les travaux d'aménagements paysagers du site de l'ancien plan d'eau. Un rappel : après le vidage de l'étang en 2018 et les travaux hydrauliques en 2019, place aux travaux paysagers qui ont débuté en avril 2020, ce qui va permettre d'embellir le site avec les aménagements paysagers et l'implantation des éléments de détente.

361 200 € sont par ailleurs prévus pour l'opération du parc d'activités de Kerpont-Lann Sevelin. En fait, cela concerne la prise en compte des dernières factures de travaux de voirie mais aussi de factures concernant la modernisation de l'éclairage public. Rappel, au total, une opération qui s'est étalée sur trois exercices budgétaires pour près de 3 M€.

90 000 € sont positionnés pour des travaux de voirie, la sécurisation de certaines routes (Kerviec, Kerfléau, Le Nelhouët) et 47 000 € sont inscrits pour des travaux relatifs aux eaux pluviales.

Par ailleurs, dans les autres dépenses dites d'investissement, il est à prévoir : le remboursement du capital de la dette pour un montant de 370 000 € dont 348 000 € pour les emprunts en cours, le reversement à Lorient Agglomération de l'attribution de compensation (dite investissement) dans le cadre du transfert de

la compétence relative aux eaux pluviales pour un montant de 61 474 €, une dépense destinée à financer une partie de ces travaux sur le territoire communal.

Les travaux en régie à hauteur de 60 000 € correspondent à des travaux d'investissements effectués par les services techniques.

Enfin, nous prenons en compte le déficit d'investissement 2019 (774 982,97 €).

Pour faire face à ces dépenses, il nous faudra en face mobiliser des recettes avec le montant attendu au niveau des taxes d'aménagement qui sera de 60 000 €, le FCTVA (environ 400 000 €, montant correspondant au fort niveau d'investissement 2019).

Différentes subventions à hauteur de 250 000 € sont attendues sur différents programmes d'investissements mais, comme d'habitude, leurs montants ne sont pas inscrits au budget pour respecter la règle de sincérité budgétaire.

Ajoutons une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 pour 1 775 510 €, l'autofinancement (brut) prévisionnel 2019 (cumul des opérations de fonctionnement réelles et d'ordre) pour 1 361 151 €, la valeur des amortissements pratiqués en 2019 (235 000 €) et un emprunt d'équilibre inscrit pour un montant de 2 335 316,10 €.

Ce qui est une bonne transition pour parler de l'emprunt 2020 qu'il faudra souscrire.

Il faut savoir que le niveau de l'emprunt va être conditionné par celui de l'autofinancement net dégagé. (RRF – DRF – remboursement du capital de la dette de 331 000 €).

Nous savons que notre autofinancement va connaître une forte contraction due à la crise sanitaire et à la période de confinement qui a ralenti l'économie.

Il avait été prévu un autofinancement net de 1 150 000 € avant la crise sanitaire. Mais, avec la contraction attendue des recettes, le cumul de certaines dépenses exceptionnelles liées au Covid, le transfert de la compétences petite enfance, l'autofinancement net risque de baisser de 250 000 €, c'est-à-dire de 1 150 000 € pour une prévision à 900 000 €.

L'emprunt souscrit sera donc lié au niveau de l'autofinancement net qui sera dégagé mais également en fonction du rythme de consommation des crédits d'investissements prévus d'un montant total de 4,9 M€.

Les crédits d'investissements 2020, nous l'avons vu, sont surtout concentrés au niveau des travaux du restaurant scolaire.

Selon les prévisions de la maîtrise d'oeuvre, 1,2 M€ devraient être consommés fin 2020 auxquels s'ajouteraient environ 1,2 M€ pour d'autres équipements et travaux réalisés.

Aussi, sur la base des 2,4 M€ de travaux réalisés fin 2020, l'emprunt à souscrire s'établirait entre 800 000 € et 1 000 000 €. Pour mémoire, 500 000 € ont été contractés en 2019.

Ce qui nous amène à faire un point sur l'endettement de la commune.

Au 1er janvier 2020, l'endettement de la commune est de 2 148 524 €, soit une dette de 308 € par habitant, et une capacité de désendettement de 1,13 années; une dette communale qui est peu élevée, résultat du bon niveau d'autofinancement et de la recherche active de subventions.

Comme nous l'avons évoqué, le recours à l'emprunt sera nécessaire en 2020 et, en partant de l'hypothèse d'un prêt à 900 000 €, la dette communale s'établira dans les trois prochaines années à 2 689 503 € au 1er janvier 2021, 2 313 352 € au 1er janvier 2022 et 1 930 136 € au 1er janvier 2023.

Entendons-nous bien, cet encours sur trois ans est bien sûr théorique car le fort niveau d'investissement prévu sur l'exercice 2021 nécessitera de nouveau de recourir à l'emprunt.

Tout comme le budget principal, le budget de la ZAC de Lenn Sec'h doit prévoir des crédits assez importants en termes de travaux.

Trois choses sont à retenir. Tout d'abord, la viabilisation de la voirie provisoire de la tranche B2-C1 doit être achevée cette année et notamment l'aménagement paysager.

D'autre part, la voirie définitive A-B1 vient tout juste d'être terminée, ce qui valorise cette partie du quartier du Lenn Sec'h.

Enfin, les factures provenant de Morbihan Energies concernant les travaux d'éclairage public sont à prévoir.

Au total, 1 250 000 € sont inscrits pour ces travaux, auxquels il faut ajouter 80 000 € de prestations relatives à la rémunération de la maîtrise d'oeuvre et de l'assistance architecturale.

Afin de couvrir les frais financiers, 55 000 € sont à prévoir.

En face dans la colonne des recettes, il est attendu 300 000 € de recettes correspondant à la vente de lots individuels de la tranche B2-C1, ainsi que la cession des lots commerciaux et tertiaires.

Toutes ces ventes vont permettre de rembourser le prêt-relais de 2,7 M€ souscrit pour préfinancer la viabilisation de la tranche B2-C1.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1er janvier 2020 du budget ZAC est d'un montant de 5 176 751 €.

Nous arrivons à la fin de cette présentation. Ainsi se termine cette séance budgétaire entamée depuis plusieurs semaines avec cet objectif, demandé par le maire, de relancer au plus vite l'ensemble du processus budgétaire.

Nous étions dans l'urgence, et dans cette course de fond commencée en avril avant même l'installation du nouveau conseil, il nous a fallu constamment nous adapter, parfois se réinventer, pour arriver ce soir à cette présentation atypique d'un seul tenant.

Rassurez-vous, d'autres budgets se profilent à l'horizon et nous aurons l'occasion de reprendre notre rythme de travail de façon plus académique.

Je souhaiterais remercier les élus, en particulier les membres de la commission des finances, Patrick Collet, le directeur général des services et naturellement Arnaud Guillou, le responsable du service finances que j'ai beaucoup sollicité en particulier ces quatre dernières semaines.

Merci pour votre attention”.

Monsieur le Maire formule les mêmes remerciements.

Monsieur Jaulin souhaite savoir à quoi correspond le crédit destiné à financer l'opération de maîtrise d'œuvre du futur aménagement des abords du restaurant scolaire et s'interroge sur les caractéristiques d'achat des véhicules devant respecter le principe de sobriété.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion avait été organisée en janvier dernier afin de présenter le diagnostic et les principes d'aménagement future, à l'issue de laquelle le maître d'œuvre devait travailler l'avant-projet, à présenter aux riverains en avril, ce qui n'a pas été rendu possible en raison du confinement. Monsieur le Maire indique qu'une réunion sera organisée mi-juillet et une réunion publique en septembre.

Monsieur le Maire indique que le projet intègrera la dimension des déplacements doux, la sécurisation de l'accès au restaurant scolaire, la reconfiguration de la place et du stationnement. Monsieur le Maire constate qu'aujourd'hui le quartier est très peu végétalisé et que le projet se doit d'être en cohérence avec le nouveau restaurant scolaire.

Monsieur le Maire précise que le choix du mini-bus n'est pas arrêté et qu'il y aura lieu de tenir compte du coût d'acquisition, des subventions possible, sachant que ce véhicule n'est pas utilisé de façon très importante.

Monsieur Allain que la commune est déjà dotée d'un véhicule électrique répondant ainsi au principe de transition écologique auquel la Commune s'engage.

VOTE

Budget primitif 2020 (budget principal)

Pour : Christophe ALLAIN – Pascale AUDOIN – Olivier BENGLOAN – Charlotte CARO – Laure CORDEROCH – Sylvie CORMIER – Coralie COUGOULAT – Martine DI GUGLIELMO – Richard DUMONT – Valérie DUPRE – François EZANNO – Jérôme FALQUERO – Isabelle GESREL – Fabrice JAULIN – Marie-Pierre LE CHEVILLER – Gaëlle LE DERF – Vincent LE HUITOUX – Claude LE QUELLENEC – Sandrine LE ROUX – Jocelyne LE SAEC – Hélène LEFORT – André LOMENECH – Jean-François MAINGUY – Olivier NICOLAS-BARRE – Jérôme ROUILLON – Katel SAINT-AMANS – Jean-Yves SINGUIN – Marcel TALVAS – Fabrice VELY

Abstentions : Olivier NICOLAS-BARRE – Pascale AUDOIN – Fabrice JAULIN

11 – QUARTIER DU LENN SEC'H – PHASE C1 – FIXATION DU PRIX DE COMMERCIALISATION DES LOTS LIBRES – AUTORISATION DE SIGNATURE

La phase C1 du quartier du Lenn Sec'h est composé de cinquante-sept lots individuels libres proposés par la Commune à la vente pour des particuliers.

Les plans de bornage d'ensemble et de documents d'arpentage ont été établis par le géomètre-expert le 30 octobre 2019 pour déterminer la contenance de chaque lot.

Les cinquante-sept parcelles de la phase C1 définies par les procès-verbaux de délimitation sont cadastrées avec les contenances suivantes :

| | | | | |
|------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| YM numéros | 647 (374 m ²), | 648 (317 m ²), | 649 (317 m ²), | 650 (317 m ²), |
| | 651 (446 m ²), | 652 (346 m ²), | 653 (346 m ²), | 654 (347 m ²), |
| | 655 (347 m ²), | 656 (347 m ²), | 657 (319 m ²), | 658 (444 m ²), |
| | 659 (364 m ²), | 660 (364 m ²), | 661 (288 m ²), | 662 (288 m ²), |
| | 663 (279 m ²), | 664 (319 m ²), | 665 (414 m ²), | 666 (361 m ²), |
| | 667 (311 m ²), | 668 (313 m ²), | 669 (335 m ²), | 670 (334 m ²), |
| | 671 (331 m ²), | 672 (361 m ²), | 673 (364 m ²), | 674 (364 m ²), |
| | 675 (364 m ²), | 676 (400 m ²), | 677 (400 m ²), | 678 (435 m ²), |
| | 679 (408 m ²), | 680 (371 m ²), | 681 (362 m ²), | 682 (371 m ²), |
| | 683 (353 m ²), | 684 (351 m ²), | 685 (351 m ²), | 686 (351 m ²), |
| | 687 (351 m ²), | 688 (351 m ²), | 689 (353 m ²), | 690 (357 m ²), |
| | 691 (357 m ²), | 692 (357 m ²), | 693 (356 m ²), | 694 (356 m ²), |
| | 695 (368 m ²), | 696 (380 m ²), | 697 (379 m ²), | 698 (379 m ²), |
| | 699 (385 m ²), | 700 (381 m ²), | 701 (368 m ²), | 702 (370 m ²), |

703 (400 m²).

Dans son rapport en date du 26 juin 2019, France Domaine a évalué le prix de commercialisation des lots définis ci-dessus à 141,60 € toutes taxes comprises le mètre carré.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité :

- d'approuver la cession des cinquante-sept parcelles de la phase C1, référencées ci-dessus au prix de 119,42 euros hors taxes le mètre carré, soit 141,60 euros toutes taxes comprises, en application de la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2010 décidant de mettre en œuvre le dispositif du régime de la TVA immobilière pour toutes les dépenses et les recettes du budget annexe du quartier du Lenn Sec'h,
- de désigner Maître Julien Guennec, notaire à Caudan en vue de réaliser les actes authentiques de cession,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer les actes de cession correspondants.

La présente délibération modifie la délibération adoptée par le conseil municipal lors de sa séance en date du 9 décembre 2019.

12 – QUARTIER DU LENN SEC'H – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – AVENANT N° 5

Le projet d'avenant n° 5 a pour objet d'ajouter une mission complémentaire au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet ID-UP consistant à de viser les projets de supermarché et d'implantation de bâtiments sur l'îlot destiné à l'accueil d'activités de commerces et de services (situé face à la future implantation du supermarché) au regard du cahier des charges destiné à définir les prescriptions et recommandations architecturales, urbaines, paysagères, environnementales et techniques des projets.

Il était prévu initialement un visa pour le supermarché et trois visas pour les commerces et services.

Le projet de supermarché ayant été modifié (un visa pour le projet initial et un visa pour le nouveau projet) et les implantations sur l'îlot dédié aux commerces et services pouvant potentiellement évoluer, le projet d'avenant vise à prendre en considération les évolutions constatées ou potentielles.

Le projet d'avenant n° 5 est établi sur la base d'un montant maximal d'honoraires supplémentaires fixé à 1 950 € HT, sur la base d'un prix unitaire pour un visa de 650 € HT.

Le marché initial a été attribué par le conseil municipal lors de sa séance en date du 30 juin 2017.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant n° 5, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

13 – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU QUARTIER DU LENN SEC'H (PHASES B2, C1) – AVENANT A UN MARCHÉ DE TRAVAUX

Par délibération en date du 13 septembre 2018, le conseil municipal a approuvé les marchés initiaux relatifs aux travaux d'aménagement du quartier du Lenn Sec'h (phases B2, C1).

Dans le cadre du déroulement du chantier, un certain nombre de travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires, soit à la demande du pouvoir adjudicateur, soit sur proposition de la maîtrise d'œuvre. D'autres prestations initialement prévues s'avèrent inutiles.

L'avenant n° 1 du lot relatif aux terrassements et voirie a été approuvé lors de sa séance en date du 9 décembre 2019.

Le tableau ci-après décrit le projet d'avenant du marché de travaux :

| Lot | Travaux | Titulaire du marché | Marché initial + avenant n°1 | Avenant HT | Marché initial + avenant n°2 |
|-----|-------------------------|---------------------|------------------------------|-------------|------------------------------|
| 1 | terrassements et voirie | COLAS Centre-Ouest | 1 056 485 € | 42 006,60 € | 1 098 491,60 € |

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet d'avenant au marché de travaux décrit ci-dessus et annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à l'effet de signer l'avenant correspondant.

Monsieur le Maire annonce que le projet d'avenant n'inclut pas les corrections nécessaires liées à la fin du chantier et l'éventuelle prise en considération d'une demande de surcoût de dépenses avancées par le titulaire du marché pour faire face aux contraintes sanitaires.

14 – PERSONNEL COMMUNAL – CONTINUITÉ DES SERVICES PUBLICS DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – PRIME EXCEPTIONNELLE

Le décret du 14 mai 2020 prévoit la possibilité de versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le montant de cette prime, plafonnée à 1 000 €, non soumise à cotisation et à l'impôt sur le revenu, est octroyé par l'autorité territoriale sur la base d'une délibération du conseil municipal fixant les modalités d'attribution.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité :

- de verser la prime exceptionnelle aux agents titulaires ou non titulaires en raison de sujétions exceptionnelles impliquant un surcoût significatif de travail en présentiel ou en télétravail,
- de fixer le montant plafond à 1 000 € par agent concerné,
- de procéder au versement en une seule fois,
- de préciser que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire précise que cette prime est destinée à reconnaître la mobilisation des agents pendant la période de la crise sanitaire, avec le maintien en activité de plusieurs services.

Madame Audoin demande à savoir si la concertation avec les partenaires sociaux est prévue.

Monsieur le Maire répond que la saisine du comité technique n'est pas prévue par le décret.

Monsieur Nicolas-Barré souhaite disposer d'une grille non nominative des montants attribués.

Monsieur le Maire note qu'une synthèse pourra être produite, comme pour la grille des emplois.

15 – AFFAIRES DIVERSES

Monsieur Nicolas-Barré évoque l'arrivée d'un groupe de gens du voyage à Kerflem et souhaite savoir si une discussion a été engagée avec eux.

Monsieur le Maire rappelle que l'occupation du site est illégale, que la Commune et Lorient Agglomération sont en règle avec la législation en matière d'accueil de ces groupes. Monsieur le Maire indique qu'une procédure administrative d'expulsion a été engagée, précise que la discussion avec le groupe présent sur le terrain n'est pas possible et ajoute les différents services compétents ont entrepris des opérations de coupure d'alimentation en électricité notamment.

Monsieur Nicolas-Barré estime qu'une approche plus humaine pourrait être engagée pour avoir un meilleur contact avec eux.

Monsieur le Maire répond que si un débat doit avoir lieu, ce n'est pas avec la Commune mais plutôt Lorient Agglomération, si nécessaire. Monsieur le Maire ajoute que la force publique a été requise cette fois-ci encore auprès de la préfecture, comme lors du précédent épisode du mois de mai où elle avait été accordée après le départ du groupe.

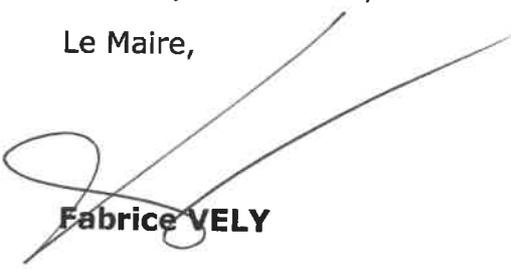
Madame Audoin estime que le confinement peut peut-être expliquer leur comportement.

Monsieur le Maire pense surtout qu'il y a avec eux un vrai problème de sécurité et d'atteinte à l'environnement. Monsieur le Maire rappelle que le problème est ancien sans véritable solution apportée par Lorient Agglomération.



Pour copie conforme,

Le Maire,


Fabrice VELY